

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 9

Artikel: L'officier et le pouvoir
Autor: Dénééréaz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire M. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.

TARIF DES ABONNEMENTS:	Suisse	1 an: Fr. 18.—	Prix du numéro
	Etranger	1 an: Fr. 22.—	Fr. 2.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

L'Officier et le Pouvoir ¹

I. Introduction

Je vous ai tous invités, officiers de ma division, à ce cinquième rapport qui marque le début de ma neuvième année de commandement, pour vous exposer mes vues sur la question délicate des relations entre le chef militaire et le Pouvoir, sujet dont j'aurais été bien téméraire de vous entretenir naguère. Aujourd'hui, vous connaissez ma position quant à l'autorité, quant à la discipline, quant à l'obéissance. Sortant du cadre de l'éducation et de l'instruction de la troupe, je vous ai parlé à plusieurs reprises du rôle civique que j'estime être le mien et du rôle civique que j'estime être le vôtre. Je vous ai emmenés par la pensée dans le milieu où vous vivez lorsque vous ne portez pas l'uniforme, mais où vos qualités d'officier trouvent à s'employer. Je vous rappelle à ce propos que si les hiérarchies civiles et militaires se confondent souvent dans notre économie privée, elles le sont plus rarement dans notre économie publique. Serait-ce que l'officier fût tenu éloigné du Pouvoir, ou, au contraire, qu'ayant dû faire un choix, il ait préféré poursuivre une carrière militaire

¹ Conférence présentée au rapport annuel 1970 de la Division mécanisée 1 par son commandant, le colonel-divisionnaire Dénéreaz. Nous le remercions de l'intérêt soutenu qu'il porte à notre revue et d'avoir mis ce texte à notre disposition. Réd.

et non publique? J'ai de nombreux camarades qui furent placés devant cette alternative. Rares sont ceux qui ont abandonné, si je puis m'exprimer ainsi, la proie pour l'ombre. Je ne porte évidemment aucun jugement sur une attitude fort compréhensible, mais qui m'incite tout de même à voir avec vous s'il en fût toujours et partout ainsi.

* * *

Le Pouvoir n'a pas été, invariablement, tel que nous le voyons aujourd'hui. Aux XI^e et XII^e siècles, le Pouvoir est petit, car il ne possède aucunement ces deux leviers essentiels qui sont l'obligation militaire et le droit d'imposer. Les rois ne disposent que des contingents que leur amènent leurs vassaux, mais qui ne leur doivent le service que pendant 40 jours. On n'admet pas qu'ils puissent lever des impôts et leur seule ressource est d'obtenir que l'Eglise leur abandonne, quelques années durant, un décime de ses revenus. Ce que veut le Pouvoir, c'est une dotation permanente qui ne l'oblige plus à mendier un concours dans des circonstances exceptionnelles. Cette dotation est réalisée au terme de la guerre de Cent Ans lorsque l'accoutumance à la résignation permet d'établir un impôt permanent — la taille — soutenant des armées permanentes. C'est par l'argent que la monarchie aura des soldats, un appareil gouvernemental, une administration, des droits et une puissance législative. Du XII^e au XIII^e siècle, la puissance publique ne cesse de s'accroître. Si le phénomène est compris de tous les témoins, il évoque des protestations sans cesse renouvelées, des réactions violentes, lesquelles se terminent par la révolution. Par un singulier revirement, la révolution impose d'enthousiasme des sacrifices plus lourds que ceux consentis auparavant de mauvais gré. La rivalité entre nations remplace la rivalité entre dynasties et fait que les peuples se taxent eux-mêmes, non plus seulement d'une partie de leurs revenus, mais de leurs vies mêmes. Une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire politique.

* * *

Aux XI^e et XII^e siècles, la guerre est toute petite. Une campagne demande cinq mille cavaliers et vingt mille fantassins. Mais déjà cinquante mille hommes s'entre-tuent à Marignan et deux cent mille à Malplaquet.

Et l'on s'alarme de ce progrès. Dans son *Esprit des Lois*, Montesquieu écrit: « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et elle fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements et elle devient nécessairement contagieuse car, sitôt qu'un état augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés; et on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous. » Pourtant, à cette époque, l'obligation militaire est inconnue et le particulier vit en dehors des conflits. Le service personnel, la condition de réserviste, la mobilisation en temps de guerre, ne viendront qu'au XVIII^e siècle et seront l'œuvre de la Prusse. La conscription, c'est la France révolutionnaire qui l'instaure. Elle lui doit ses victoires, la plupart remportées au moyen d'une énorme supériorité numérique. L'accroissement des effectifs et l'élargissement des théâtres d'opérations contraignent toutes les armées à recourir à de nouvelles articulations. Des coalitions se forment qui ajoutent à la vulnérabilité du commandement. L'ampleur des moyens mis en œuvre est trop grande eu égard aux possibilités techniques de l'époque. Celles-ci se perfectionnent pour faire face à une situation irréversible. Une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire militaire.

* * *

Le Pouvoir a grandi. S'il a eu ses hauts et ses bas, son avance est continue. Et sans doute ne progresse-t-il que grâce aux réels services qu'il rend. Son ordre est de plus en plus complexe; il repose sur une foule de supports, d'autorités, de sentiments et d'ajustements divers. Il est aujourd'hui composé d'éléments humains que la société fournit; sa force est un quantum mobilisé, centralisé, des forces sociales. Le Pouvoir, en un mot, est dans la société, où il prend une place toujours plus large, que les conjonctures, par ailleurs, l'invitent à remplir. Mais ce serait une erreur de ne remarquer dans la société moderne qu'un seul Pouvoir, l'autorité gouvernementale ou puissance publique. Alors que cette dernière n'est que l'un des pouvoirs présents dans la société, coexistant avec une foule d'autres qui sont à la fois ses collaborateurs et ses rivaux. D'où les fréquents conflits qui surgissent entre les exigences supérieures

de l'Etat et les pressions des courants populaires. Cela est — nous le savons — dans la nature de toute véritable démocratie, mais n'en pose pas moins le problème de l'autorité qui est ainsi amenée à se transformer sans cesser d'être. Car l'Etat est autoritaire dans son principe, ou mieux, il doit être autoritaire dans son principe en raison de ce qu'il convient de nommer la concurrence politique. Aucun Etat ne peut rester indifférent quand l'un d'eux acquiert plus de droits sur son peuple. Il lui faut avoir sur le sien des droits analogues ou payer bien cher cette négligence. Le phénomène est connu sous son aspect le plus immédiat: la course aux armements.

* * *

Si l'on ordonne en série chronologique les guerres qui ont déchiré le monde occidental pendant un millénaire, il apparaît de façon saisissante que de l'une à l'autre le coefficient de participation de la société au conflit a été constamment croissant. La guerre totale n'est que l'aboutissement d'une progression incessante vers ce terme logique, d'un progrès ininterrompu. L'évolution est-elle terminée ou la guerre totale ne contient-elle pas en puissance des stratégies nouvelles? Les moyens deviennent de plus en plus considérables, leur destruction est presque impensable. D'où la tendance à s'attaquer d'emblée à la volonté, volonté du Pouvoir et volonté du peuple. C'est le but de la guerre psychologique. C'est aussi celui des bombardements de terreur appliqués à des objectifs non militaires. La volonté de l'ennemi peut devenir la direction stratégique essentielle, étudiée et conduite dès le temps de paix, bien avant que s'ouvre l'ère des conflits. La propagande idéologique est alors l'instrument de base. Si elle ne parvient à atteindre et à convaincre qu'une partie du pays, elle aboutit cependant à un affaiblissement de la souveraineté de son gouvernement. Les hostilités ne conduisent plus à la bataille, mais à des phases tactiques réduites, à des attaques et à des ripostes aériennes, donc à une part considérable de technique. La capitulation pourrait intervenir, fait entièrement nouveau, sans qu'il y ait eu combat, surtout si le pays a perdu, au surplus, sa personnalité.

II. *A l'étranger*

A l'étranger et avec le même désir qu'il a eu de constituer dans la société un monde à part conforme à son engagement et à son idéal, l'officier s'est voulu longtemps apolitique. Il s'est dit même volontiers

au-dessus de la politique à laquelle, pourtant, il est appelé à obéir. Entre la nation et lui s'établit alors un accord tacite. Le Pouvoir ne lui demande pas compte de ses sentiments intimes. De son côté et faisant abstraction de ses préférences politiques, il sert loyalement le pays sans se préoccuper beaucoup de la forme du gouvernement. L'armée est, pour l'officier et plus précisément pour l'officier de métier, un refuge dans un monde à part qui vit sans fortune et sans but lucratif et où il entre par vocation. Son éthique l'engage tout entier jusqu'au sacrifice de son existence. Obéit-il encore au dogme de l'obéissance passive formulé naguère comme fondement d'une discipline nécessaire à l'action? En règle générale, oui, au grand dam et à la colère de certains intellectuels qui jugent offensant pour la conscience le caractère absolu de la subordination de l'inférieur au supérieur. Le mépris des uns, l'indifférence des autres font souvent de la société militaire une société fermée. Socialement que demande l'officier de métier et à quoi tient-il? Il demande ardemment qu'à défaut de richesse et de quiétude — que la carrière militaire ne peut lui offrir — la mission qu'il a choisie l'honore visiblement, effectivement, par la valeur exemplaire qu'elle offre à la société. Il tient avant tout au prestige qui trouve son expression concrète dans l'uniforme, le salut commandé par l'uniforme et dans la hiérarchie, autre signe de l'ordre.

* * *

L'officier de métier est donc, par principe, partisan de l'ordre et révere l'Etat qui en est le représentant. Il cède au pouvoir légal tant que les activités de celui-ci sont conformes à l'idée permanente qu'il se fait de la patrie. Par le fait, il obéit scrupuleusement au gouvernement qui sait et veut ce qu'il veut. C'est la faiblesse de l'Etat bien plus que sa force qui l'inquiète. Et c'est pour promouvoir un Etat prenant toutes ses responsabilités qu'il intervient occasionnellement. En se saisissant du pouvoir, l'officier de métier se réclame généralement d'une mission d'ordre intérieur: c'est le mode de compensation traditionnel à l'exercice d'une puissance dont l'ampleur et la vigueur risqueraient, sans cela, de créer l'effroi. Rares sont les régimes militaires qui se survivent à l'état pur pendant une longue période en raison de la pénétration rapide et progressive du système par l'élément civil. Aussi l'officier de métier, pour éviter une rupture du régime établi, cherche-t-il parfois à accéder à des charges

civiles, gouvernementales ou administratives, par le canal de procédures régulières, ce qui implique chez le public responsable du choix une disposition particulière de l'esprit. L'officier élu ou nommé à un poste civil reste-t-il un militaire? Sans doute garde-t-il un complexe d'attitude, un mode particulier de raisonnement, une façon de voir et de juger les hommes et une propension à accroître le rôle de ceux qui ont été formés à la même école que lui. Qui pourrait lui en vouloir? Au portrait exceptionnel de l'officier de métier, il est bon d'en ajouter d'autres, plus prosaïques et plus représentatifs d'une nationalité.

* * *

Il est facile de déterminer les relations qui existent entre l'officier russe et le Pouvoir. L'armée est une école d'éducation politique. Elle prépare à la fois des guerriers instruits de leur métier et des défenseurs politiques évolués. Outre l'instruction militaire de ses subordonnés, l'officier est responsable de leur éducation politique. D'énormes moyens de travail sont mis à sa disposition et une littérature adéquate le guide dans ses efforts. On a pourtant le droit de se demander si tous les officiers sont, au fond de leur cœur, fidèles à « la ligne générale du parti ». Les maréchaux et généraux qu'a liquidés la grande épuration de 1936 avaient dû, pendant des années, donner des gages sérieux pour obtenir un si flatteur avancement; pendant la deuxième guerre mondiale, le général Vlassov n'a-t-il pas pris du service chez les Allemands et demandé à combattre sur le front de l'est contre le communisme? Même si les efforts faits pour la formation militaire et politique du corps des officiers n'ont pas toujours été couronnés d'un succès complet, ils indiquent la ferme volonté du gouvernement soviétique de doter ses armées de cadres ne possédant pas seulement une solide instruction militaire. Il veut qu'ils aient aussi une culture générale approfondie et que celle-ci, se joignant à une attitude à la fois ferme et bienveillante envers les soldats et à une correction parfaite de tenue et de conduite, leur permette d'occuper un rang distingué dans la société et d'être également des soutiens du régime capables de diriger l'éducation politique autant que l'instruction militaire. En même temps, les règles très strictes de la discipline leur donnent une autorité incontestée. Ce sont des facteurs de solidité que l'on n'a pas le droit d'ignorer.

* * *

En France, on parle beaucoup des officiers de la nouvelle armée, qui depuis 1945 ont l'électorat et l'éligibilité. Il leur est cependant interdit d'adhérer à un parti politique et l'exercice des libertés publiques demeure, pour eux, soumis à des restrictions. On ne peut donc que se demander de quel côté tournerait leur choix politique, au cas où il leur serait permis de prendre parti dans la vie quotidienne. La réponse serait-elle aussi aisée que le pense « Le Figaro » pour lequel sur cent officiers, nonante-neuf seraient partisans d'une société socialiste libérale? Société il est vrai idéale et qui allierait les libertés acquises à la justice sociale. Sur le plan pratique, l'attitude dominante des officiers français est encore celle du refus parce qu'il leur manque peut-être une certaine ouverture sur la société, les hommes et les individus. Citoyens à statut particulier, ils demandent que le Pouvoir veuille bien leur expliquer de quoi il s'agit en attendant qu'il fasse tomber des cloisons étanches en raison de l'interdépendance ou de l'interpénétration des activités, des missions, du personnel et des matériels. A cela s'ajoute le sentiment que l'ennemi peut se présenter non seulement aux frontières du pays, mais à l'intérieur et bénéficier des désordres s'il ne les provoque pas. Néanmoins, les officiers français se refusent de désigner comme adversaire telle ou telle catégorie de citoyens. Ils cherchent leur voie d'un seul point de vue civique, hostile aux révolutions. C'est pourquoi ils constituent encore aujourd'hui une force nettement conservatrice bien faite pour perpétuer des valeurs traditionnelles.

* * *

Lorsqu'elle fonde la nouvelle Bundeswehr, la République fédérale allemande tente de réaliser, pour des raisons qui s'expliquent aisément, une totale subordination de l'armée au pouvoir civil. Elle crée en particulier le poste de délégué parlementaire pour les affaires militaires, délégué parlementaire auquel tout soldat peut s'adresser sans passer par la voie hiérarchique. L'officier allemand est donc prisonnier d'un système de contrôle, qui l'oblige certainement à des concessions, puisque ses faits et gestes sont ipso facto soumis à une sorte de censure politique. Reste-t-il passif devant une telle situation? Le « memorandum » des généraux allemands sur l'armement atomique a, en 1960, accusé la fragilité d'une telle situation. Bismarck, lui-même, un siècle plus tôt, après avoir mené une lutte épuisante pour assurer la supériorité du pouvoir

civil, eut à prendre conscience d'une situation semblable durant les dernières années de sa charge. L'officier allemand d'aujourd'hui se borne à vanter les mérites essentiels de la psychologie appliquée qui doit lui permettre de s'imposer. Il admet qu'une carrière militaire n'est pas comparable aux grandes carrières civiles, ce qui lui donne un certain complexe d'infériorité. Hors service, il porte rarement l'uniforme. Ses préoccupations ne sont pas très vastes et ses prétentions ne trouvent plus leur fondement dans un élargissement des exigences de la défense nationale. Il fait son métier en reconnaissant la simplicité de sa mission. Son esprit militaire aurait-il perdu de ses caractéristiques habituelles? Il sait en tout cas que l'armée n'est plus le facteur des décisions gouvernementales.

III. *En Suisse*

La place de l'officier dans la société et ses rapports avec le pouvoir civil n'ont guère varié au cours des siècles. Nous avons toujours eu une armée nationale, c'est-à-dire une armée où l'officier est citoyen et se mêle à la vie politique de sa cité. Notre pays se distingue par là des Etats qui l'entourent et chez lesquels il y a, depuis le milieu du XV^e siècle, des troupes permanentes où l'officier est uniquement responsable d'affaires militaires. C'est un fait typique et propre aussi bien à l'Ancienne Confédération qu'à la nouvelle. Les relations qui existent aujourd'hui entre l'officier suisse et le Pouvoir reposent sur une tradition vieille de plusieurs siècles. Elles sont nées avec l'obligation de servir. Elles n'ont jamais changé parce que nos institutions civiles et militaires sont restées les mêmes quant au fond. Un fond qui est non seulement celui de leurs qualités respectives, mais également de leur destination commune. Notre armée n'est pas uniquement l'attribut de la souveraineté de la nation. Elle est plus que cela: une communauté nationale nécessaire à l'ensemble et garante des lois et de la paix. Ses officiers sont qualifiés pour rechercher et commenter ce qui est le ciment même du patriotisme, c'est-à-dire du désir et de la volonté de se dévouer. Car, avant le sacrifice, vient le dévouement, ce que comprirent fort bien les anciens Suisses qui, longuement, patiemment, consacrèrent leurs efforts à des préparatifs de défense extrêmement poussés. On ne peut assez insister sur ce point: ce qui fit leur force, c'est avant tout qu'ils étaient continuellement prêts à la guerre.

* * *

Pour s'en assurer, les autorités procèdent à des inspections. Ces inspections sont faites par des officiers qui jouent aussi un rôle politique. Dans les villes, on en charge les maîtres-jurés des corporations. A Berne, des conseillers, entourés d'une haute considération, les « Venner », prêtent serment « d'inspecter armes et équipements, chacun dans son quartier, une fois par année ». A la campagne, ce sont les baillis qui s'acquittent de ce soin. Les « Venner », donc les bannerets, occupent souvent la deuxième place dans la magistrature des villes. A Payerne, il est le véritable chef de la communauté, après l'avoyer qui est le représentant du gouvernement bernois. La levée des troupes est faite par des membres des conseils appartenant à l'armée, lesquels fixent le nombre d'hommes que chaque groupe doit fournir: corporations, seigneuries, bailliages et communes. Au maître de chaque groupe revient la mission de désigner qui doit marcher. En campagne, deux juges du pays, le bâton à la main, accompagnent le porte-bannière. Ils sont suivis du bourreau et de ses trois aides armés. Plusieurs conseillers de guerre représentent le gouvernement auprès des unités qui sont soumises à un encadrement civil jusqu'au moment où l'on décide de livrer bataille. C'est alors que l'ordonnateur, officier supérieur, entre en scène pour réunir par armes les contingents dont il dispose. Les bannières des corporations et des seigneuries disparaissent. On ne voit plus flotter que celles des cantons et de quelques villes ou contrées privilégiées. L'armée se forme en trois corps. Chacun fait son devoir, au moins jusqu'à ce que la partie soit gagnée.

* * *

Qui sont les officiers de ces troupes suisses? Comment se comportent-ils dans leur cité et quelle récompense leur apportent leurs faits d'armes? Jean Waldmann est un exemple représentatif d'une époque où se forment les souverainetés cantonales. Zougois, il vient s'établir à Zürich à l'âge de 17 ans. Il est menuisier, puis tanneur. Il est soldat et mercenaire. Devenu membre du Petit Conseil, il participe en cette qualité aux guerres de Bourgogne. A Morat, il commande la division du centre. Son courage et son mépris du danger font révéler sa puissante personnalité. Il s'impose rapidement à l'attention du monde politique et diplomatique. Il se fait élire bourgmestre dans un système qui lui convient à merveille, puisqu'il tend au renforcement de l'autorité. Sous son impulsion, l'activité admi-

nistrative de la ville s'accroît. Les charges fiscales augmentent. Un fonds de guerre est institué par le prélèvement d'un impôt militaire spécial. Député à la Diète, Jean Waldmann interdit à ses concitoyens le service mercenaire. Cette décision l'oppose à Frischhans Theiling, héros de Giornico, qu'il fait mettre à mort. Ni les responsabilités gouvernementales, ni l'âge ne l'incitent à plus de réserve. Il accumule contre lui haines et menaces. Emprisonné après une procédure hâtive et sans qu'aucun délit criminel lui soit imputé, il est décapité le 6 avril 1489. Un capitaine lui succède à la tête de la commune et l'autorité nouvelle fonctionne en tant que tribunal révolutionnaire. La carrière militaire et politique de Jean Waldmann n'est certainement pas exceptionnelle; pensons à celle du cardinal Mathieu Schiner. Malgré leurs défauts, des gens de cette trempe ont manqué à Marignan.

* * *

Après Marignan, le service étranger devient une institution d'Etat. Bien que la France garde la priorité sur les engagements, des milliers d'officiers servent l'Empire, la Hollande et l'Angleterre, les rois d'Espagne, du Portugal, de Naples, du Piémont-Savoie et de Prusse. Les officiers, modèles d'honneur et de fidélité, mais parfaitement conscients de leur caractère national, se refusent à l'anonymat du mercenaire et gardent les traditions suisses de commandement et de discipline. Leur civisme qui ne peut s'extérioriser en dehors de leurs activités professionnelles, fait de leurs corps de troupe des colonies vivantes. Ils savent que de la conduite, de l'attitude de leurs hommes au feu dépend l'existence même du pays. Pour le reste, ils mènent la vie qui est celle de l'officier de métier d'alors, commençant leur carrière par les échelons inférieurs, même dans le rang. Ils se forment sans préparation spéciale, estimant que la guerre est la seule école du savoir militaire. Ils sont avant tout des hommes d'action, des esprits pragmatiques affectant un certain dédain pour la théorie. De ce point de vue, ils ont bien les idées et les mœurs de leur temps. Ce qui les distingue, c'est de servir deux maîtres: le pays pour lequel ils se battent et le pays au nom duquel ils se battent. Celui-ci est certainement le plus exigeant, le plus pressant, le plus exclusif à leur égard, puisqu'il ne reconnaît à celui-là que le droit de disposer de leur personne, en vertu des traités de capitulation, que lorsque lui-même n'est pas en danger.

* * *

Pendant cette période, c'est-à-dire du XVI^e au XVIII^e siècle, nos propres institutions militaires évoluent peu. Nos milices n'ont pas d'autres prouesses à leur actif que des occupations de frontière pour garantir une neutralité bien mal comprise à l'échelon de la défense nationale. Chaque Etat ne songe plus qu'à défendre son propre territoire. Chaque ville ne songe plus qu'à s'entourer de remparts. De véritables armées cantonales naissent de la disparition de toute uniformité dans les troupes suisses. Les unes, citadines, s'équipent à grands frais. Les autres, campagnardes, à moindres frais. Un état de méfiance s'instaure, s'aggrave et aboutit à la guerre civile. Mais des deux côtés, on en reste à une tactique vieillie jusqu'au jour où l'on décide de copier sans discernement les règlements étrangers. Des théories d'importation font alors école, non seulement sur le plan militaire, mais également sur le plan politique. Les bourgeois des chefs-lieux, à l'exception de ceux de Zürich, ne servent pas avec un grade inférieur à celui d'enseigne en dépit du même service obligatoire pour tous. D'où de nouvelles difficultés qui sont franchement exposées par le lieutenant-général Robert Scipion Lentulus, auquel les Bernois demandent en 1767 un mémoire sur l'état de l'armée. « C'est généralement — déclare Lentulus — l'officier qui n'est pas à la hauteur de sa tâche. Il ne connaît pas la bonne manière de s'y prendre avec des soldats pourtant pleins de bonne volonté, et encore moins peut-il les instruire. Les injures et les gros mots — dit-il encore — n'ont d'autre effet que d'inspirer mauvaise volonté à des hommes qui ne viennent pas à l'armée pour gagner leur pain, mais pour qui servir est un honneur, et l'incapacité de l'officier crée l'indécision chez le soldat... ». Ce n'est que plus tard que l'on fera appel, pour une large part et avec succès, à des officiers de métier.

* * *

Des destins hors cadre, accomplis au pas de charge, soulignent l'interpénétration des carrières politiques et militaires, reflet de l'époque difficile et pleine de promesses que fut ce XIX^e siècle, auquel nous sommes par trop indifférents. *Ulrich Ochsenbein* est avocat et capitaine d'état-major général. Instigateur et commandant en chef de la seconde expédition des corps francs contre Lucerne en 1845, il est radié, pour cette raison, de l'état-major général. En 1846, il est néanmoins député à la Diète. A la guerre du Sonderbund, il est chef de la division bernoise de

réserve. Conseiller fédéral en 1848, il n'est pas réélu en 1854. Il se rend alors en France, où il est nommé général de brigade. Revenu à Nidau en 1856, il publie des ouvrages d'économie publique et d'économie sociale. Lors de la guerre de 1870-1871, il est rappelé par la France en qualité de général de division et de commandant militaire de Lyon. Dans ses dernières années, il combat — encore — la politique ferroviaire bernoise de 1883. *Emil-Johann Rudolf Frey*, lui, quitte la Suisse en 1860 pour prendre part à la guerre de Sécession. Il est promu au grade de major au 82^e régiment de l'Illinois avec lequel il est fait prisonnier. Rentré au pays, il devient chancelier, puis conseiller d'Etat de Bâle-Campagne. En 1882, il est ministre de Suisse aux Etats-Unis. En 1890, il commande la deuxième division. La même année, il est nommé conseiller fédéral, chef du Département militaire fédéral. Il est président de la Confédération en 1894 puis, ayant quitté l'exécutif, il représente la Suisse au sein de diverses organisations ayant pour but la protection internationale du travail.

* * *

Des personnalités, qui n'ont pas servi à l'étranger, se hissent au premier plan de l'actualité politique et militaire. Sans doute n'ont-elles pas l'expérience de la guerre, mais font, en la matière, preuve des qualités propres à tout autodidacte. Le résultat est moins évident sur le plan général, mais digne de mémoire sur le plan particulier. Témoins de cette situation ressortant de la seule milice, la vie de Hans-Conrad Finsler et celle de Paul Cérésole. *Hans-Conrad Finsler* est adjudant général de l'artillerie en 1795, puis ministre des finances helvétiques en 1798. Renversé par Laharpe en 1799, il dirige le coup d'Etat du 7 août 1800. Colonel quartier-maître en 1804, il commande par intérim l'armée fédérale en 1815, puis en titre la division de réserve. Il est commandant en chef au siège de Hüningue et quartier-maître général. La Diète l'honore en 1816 d'une épée d'or bien que sa science militaire soit sujette à caution. Ne fait-il pas des mouvements de simples corps de troupe des manœuvres d'unité d'armée? En 1815, il revendique pour la Suisse de meilleures frontières et ainsi mérite bien de la Nation. *Paul Cérésole* est avocat à Vevey, puis à Lausanne. Il entre au Conseil d'Etat vaudois en 1862, au Tribunal fédéral en 1867 et au Conseil fédéral en 1870. Il est président de la Confédération en 1873. Mêlé aux affaires du Kultur-

kampf, il quitte le Conseil fédéral en 1875 et rentre au Grand Conseil vaudois en 1878, année où il prend le commandement de la 1^{re} division. Dès 1891, il joue, étant à la tête du 1^{er} corps d'armée, un rôle considérable dans les affaires militaires. Toute sa carrière peut être illustrée par le mot du général athénien Phocion qu'il aime à citer: « je respire avec joie le souffle de l'impopularité quand ma conscience me dit que c'est en même temps celui du bon sens et du vrai patriotisme ».

* * *

La fin du service étranger marque un tournant dans les rapports entre le gouvernement fédéral et le corps des officiers. Il n'y a plus, juxtaposés ou opposés, deux systèmes militaires, mais un seul qui petit à petit et non sans grandes difficultés, s'édifie sur des bases égalitaires. La transformation est inspirée et par des tendances unitaires d'une majorité politique et par le désir de sauvegarder les intérêts d'une défense vraiment nationale. Cela plaît à l'ensemble des cadres de l'armée, si l'on veut bien excepter quelques fédéralistes à tous crins tel le colonel-divisionnaire Lecomte de Lausanne¹. L'écueil d'une caricature d'une armée permanente est ainsi évité, de même que celui d'un retour aux contingents cantonaux de 1817 et de 1850. On parle en 1896 d'une démocratisation de l'armée aux fins de lui donner un statut politique. Contre cette idée s'insurgent des officiers supérieurs qui ne croient pas à un remaniement plus ou moins satisfaisant des dispositions législatives, mais à la nécessité d'un organisme nouveau. Leurs projets, fidèles au fondement constitutionnel de la collaboration de la Confédération et des cantons, ne tardent pas à remplacer les pétitions de principe dont on avait cru faire dépendre le sort de l'armée. L'étude du Département militaire fédéral est soumise à l'appréciation de tous les citoyens. L'opinion publique, travaillée par la libre discussion des conférences d'officiers, des articles de la presse et de nombreuses publications de spécialistes, est favorable aux réformes envisagées, dont elle cherche plus à accentuer qu'à atténuer les conséquences pratiques.

* * *

¹ Fondateur de la R.M.S. Réd.

Les dispositions nouvelles tendent incontestablement à l'unité morale de l'armée, qualité qui lui a fait cruellement défaut. A cela s'ajoute le crédit moral fait à l'armée et à ses chefs. Chacun est conscient que si la force militaire et politique peut, comme tout autre moyen d'ailleurs, être mise au service de buts différents, que si tel Etat l'utilise pour anéantir son voisin, que si tel autre l'utilise pour sauvegarder ses biens les plus précieux, la Suisse est bien décidée à suivre et à ne suivre à l'avenir que ce dernier exemple. Chacun est conscient qu'en faisant dépendre de sa seule volonté sa participation à la guerre, qu'en refusant d'une manière catégorique toute offre d'alliance éventuelle et qu'en se tenant prête à repousser les armes à la main toute violation de sa neutralité, la Suisse fait preuve d'autant de force que si elle participait directement à la guerre. Chacun est conscient enfin de l'unanimité régnant dans les milieux politiques et militaires quant à ces principes directeurs, lesquels répondent, par ailleurs, au sentiment naturel d'un peuple qui ne veut plus s'en remettre au bon vouloir des puissances belligérantes. Il est utile de parler de cette conformité d'opinion qui ne s'est démentie ni en 1914 ni en 1939, car elle montre bien les raisons profondes et historiques de l'interdépendance du gouvernement et du commandement militaire, quelque différentes que soient leurs tâches respectives.

* * *

Aucune armée n'est vraiment efficace sans un certain culte de son passé. Ce passé n'est pas uniquement militaire. Il est également politique, car il illustre, en marge des batailles, le rôle joué par l'armée dans la nation. En Suisse, nous l'avons constaté, ce rôle fut très grand et nous en connaissons la raison première: hommes au pouvoir et officiers ont apporté à l'entreprise commune des caractères, des procédés, des soucis très semblables. Lorsque des améliorations s'imposèrent dans la structure et l'esprit soit de nos institutions civiles, soit de nos institutions militaires, ils surent, ensemble, prendre les décisions nécessaires. Il y eut une compréhension réciproque de la fonction publique et de la fonction guerrière. Cette compréhension réciproque fut longtemps une obligation vitale. Elle devint, par la suite, une coutume qu'il nous incombe de conserver. Il serait fâcheux, en effet, qu'entre le Pouvoir et le corps des officiers, s'instaurât un climat de méfiance, le premier doutant des

capacités du second, et le second devant se défendre de l'emprise du premier. Surtout à une époque où les problèmes devant être résolus demandent, d'une part des connaissances générales, mais d'autre part des connaissances bien particulières. Appartiendrait-il aujourd'hui à des experts d'assurer la liaison entre les responsables civils et militaires de la défense nationale, devenue totale? S'engager dans cette voie serait enlever à l'armée toute influence sur les décisions gouvernementales qui la concernent et à en faire un simple instrument du pouvoir civil. Cela n'est vraiment pas dans nos traditions.

IV. *Conclusion*

Je voudrais donner à la conclusion de cet exposé un tour personnel. On ne peut pas vivre uniquement dans le passé et en la compagnie d'anciens depuis longtemps disparus en dépit de l'admiration et de la sympathie qu'ils nous inspirent. On ne peut non plus aller chercher à l'étranger des solutions à nos propres problèmes en raison d'institutions politiques et militaires difficilement comparables aux nôtres. Pour ce qui est de l'armée et de la nation, de l'armée dans la nation et partant des relations devant exister entre les officiers et le Pouvoir, la voie que nous devons suivre me paraît nettement tracée. Encore faut-il savoir où la trouver et comment la suivre. Car aujourd'hui, il est beaucoup d'écrans qui la cachent et beaucoup d'obstacles qui la rendent difficile. Cette voie serait plus proche, moins tourmentée aussi si certains objectifs, qu'ils soient de nature politique ou militaire, étaient restés à la mesure et à l'échelle du pays. La conjoncture n'est pas favorable à ce qui est purement national. Elle enlève même au civisme son acceptation de dévouement à la seule patrie. Elle projette le citoyen et le soldat dans un univers qui semble rendre illusoire ce qui hier encore était réel, utile et sûr. N'étant plus persuadés de la valeur de la mission, nombreux sont ceux qui se confinent dans un prudent attentisme, voire dans l'indifférence la plus totale sans pour autant négliger leurs intérêts particuliers. Leurs connaissances deviennent alors de plus en plus limitées, deviennent nulles au regard de l'ampleur des problèmes du moment et inefficaces face à la contestation. L'ignorance est, à mon sens, l'explication la plus fondée de l'abstentionnisme.

* * *

En tant qu'officiers, nous savons que nous ne pouvons exercer notre commandement que si nous avons des connaissances approfondies, non seulement sur la manière de conduire la troupe, mais également sur les matériels dont elle est dotée. A cela, nous ajouterons des connaissances, elles ne seront jamais complètes, sur le milieu et sur l'ennemi. Réunies, ces connaissances nous permettent d'apprécier une situation et de prendre une décision. Bref, c'est en termes de psychotechnique et de technique que nous abordons les problèmes militaires. Nous admettons que notre formation soit continue et encadrée puisque nous admettons d'avoir des chefs et des règlements. Nous nous soumettons à une discipline stricte qui, par ailleurs, n'empêche aucunement la liberté de jugement. Cette discipline n'est pas une machine impersonnelle faite pour écraser les personnalités. Elle est la solution la plus efficace pour canaliser les efforts d'un ensemble d'hommes en vue d'atteindre certains objectifs. Et surtout, elle reste le plus sûr moyen de faire respecter l'armée, partant ses officiers, par la nation et par le Pouvoir. Lorsqu'elle sacrifie ses formes et ses principes, l'armée fait douter de sa préparation à la guerre et de sa volonté de se battre. Lorsqu'ils sont épris d'un modernisme absurde, les officiers font douter de leur autorité et de leur loyauté. Le traditionalisme ne se confond pas avec l'immobilisme. L'attachement à des nations et à des techniques de commandement traditionnelles n'enlève rien aux théoriciens d'une évolution militaire. Il n'est pas une opposition à tout changement. Mais il rejoint chez nous une volonté d'ordre et de continuité dans la gestion des affaires de l'Etat. La discipline marque bien l'endroit où nous devons prendre la voie qui nous est tracée.

* * *

Pour l'officier, la culture désintéressée est un prolongement remarquable de la culture professionnelle. Encore faut-il qu'elle soit dirigée et ne se perde pas dans la spéculation. Notre but n'est-il pas de participer aux soucis et aux problèmes de nos concitoyens? J'ajouterai que notre but est d'y participer du point de vue qui est celui des élites. A cet égard, la Société suisse des officiers nous donne l'occasion de nous constituer en une élite susceptible, par un travail individuel, mais surtout collectif, d'apporter une réponse utile aux questions que se pose la masse. J'ai lu avec intérêt, dans le « Bulletin militaire vaudois » de septembre 1969,

les sujets proposés à la sagacité des groupes d'études. Ils sont au nombre de trois, savoir la déclaration de Berne, la neutralité et l'exportation d'armes, l'armement nucléaire de la Suisse. Ces sujets de discussion sont fort bien choisis pour faire de l'officier, soit un interlocuteur valable, soit un ambassadeur lucide du Pouvoir. Cette alternative, qui peut choquer, est logique. Elle n'est nullement dangereuse si chacun est poussé par un besoin essentiel d'efficacité. Or, c'est ce besoin essentiel d'efficacité que je voudrais que vous acceptiez comme membres de la Société suisse des officiers, laquelle a la mission — ne serait-ce pas la seule? — de vous guider dans votre participation à l'étude des problèmes contemporains qui concernent l'armée, l'armée en tant que communauté nationale et non point l'armée dans ses techniques d'organisation, d'instruction et d'engagement, lesquelles sont l'affaire des gens de métier.

* * *

L'officier ne doit jamais oublier qu'il est d'abord un citoyen et qu'à ce titre, il doit s'intéresser à la vie politique du pays. Sans doute peut-il le faire de différentes façons et à des niveaux différents. Il importe qu'il soit pour le moins présent dans l'une des institutions politiques du pays. En d'autres termes, car ce serait contraire à toute l'éducation qu'il a reçue, il ne peut être un franc-tireur. Je sais que l'on peut déceler entre l'esprit militaire et la mentalité parlementaire des contradictions que d'aucuns jugent fondamentales. L'armée a le culte de l'action. La vie politique en démocratie s'ordonne autour de la délibération. Ces contradictions, qui se sont par ailleurs fortement atténuées en raison de la même technicité afférente à la conduite de la guerre et des affaires publiques, ne justifient pas, à mon sens, l'abstention de l'officier en ce qui est d'intérêt général. De plus, il faut admettre que la formation politique, de nos jours, ne va plus d'elle-même. Elle se fait dans un groupe, ou pour être plus clair dans un parti. Or l'officier, je l'ai fréquemment remarqué, accorde malaisément à un parti une adhésion même réduite à la simple appartenance. Il se veut indépendant, estimant qu'il est capable de puiser dans son propre fonds la conduite à tenir en matière politique. Ce faisant, il s'arrête sur la voie historiquement tracée qui le relie au Pouvoir. Lorsque j'évoque cette attitude, cet abandon, cette renonciation,

je perçois cette interrogation muette: comment peut-on être... Persan? A ne point s'engager, l'officier risque d'être de plus en plus dépassé par les événements, leur vitesse, leur cadence et leur prolifération.

* * *

Notre armée vit actuellement une crise qui secoue non seulement son appareil technique, mais les notions fondamentales qui jusqu'à aujourd'hui présidaient à l'instruction, voire à l'éducation de nos officiers, sous-officiers et soldats. Je souscrirais entièrement aux thèses nouvelles si j'étais persuadé qu'elles mettent réellement l'armée en harmonie avec la nation. Pour moi, ce sont encore les valeurs d'ordre et de discipline qui donnent à l'armée sa qualité suprême. *Valeur d'ordre et de discipline*. Toutes les hiérarchies, qu'elles soient politiques ou militaires, ont une responsabilité commune en ce domaine. C'est bien là que les relations entre le Pouvoir et l'officier, tous deux représentant une autorité distincte, doivent être les plus étroites, les plus directes, les plus réfléchies aussi. Surtout à une époque où il est de bon ton d'affecter une certaine condescendance à l'égard des convictions et des traditions, dont se sont nourris nos pères, et où tout concorde à présenter leur patriotisme comme l'expression désuète d'une mentalité dépassée. Or en dépit des critiques et des fausses interprétations dont il est l'objet, le patriotisme représente l'essentiel des forces morales d'une communauté. Le danger qui nous guette est de lui enlever son caractère d'intransigeance et de le faire reposer sur la loi du moindre effort. L'histoire, notre histoire est là pour nous rappeler, si besoin était, à quelle dégradation de nos institutions civiles et militaires pourrait amener une telle démission du Pouvoir et de l'officier.

Colonel-divisionnaire DÉNÉRÉAZ

Bibliographie sommaire:

Du Pouvoir, par Bertrand de Jouvenel.

Histoire militaire de la Suisse.